

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET 200 040 244 000 93	452 PESCALIS SPIC
------------------------------------	-------------------

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BRESSUIRE

PRESCALIS SPIC BUDGET ANNEXE

BUDGET PRIMITIF - M4 EXERCICE 2015

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe



Sommaire

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	3
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget - Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	9
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	10
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	11
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	12
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13
IV. Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	14
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	sans objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	sans objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	sans objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	sans objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	sans objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	14-1
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	sans objet
A3.2 - Etalement des provisions	sans objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	sans objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	sans objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - exploitation (1)	—
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - investissement	—
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - exploitation(1)	—
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - investissement (1)	—
A6 - Etat des charges transférées	sans objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	sans objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	sans objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget	sans objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	sans objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	sans objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	sans objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	sans objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	sans objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	19
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	20
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	sans objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	sans objet
D - Arrêté et signatures	
D1 - Arrêté et signatures	21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Délibération n°DEL-CC-2015-054

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

Mardi 24 MARS 2015

Le vingt-quatre mars deux mille quinze, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchaire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 79 – Quorum : 40

Étaient présents (64) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Caroline BAUDOUIN, Jean-Marc BERNARD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUTEAU, Gaëtan DE TROGOTT, Robert G. RAULT, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Gérard PIERRE, Colette VIOLEAU, Cécile VRIGNAUD, Thierry BOISSEAU, Marc BONNEAU, Michel BOUDEAU, Gilles CHATAIGNER, Nicole COUILLON, Françoise DIGUET, Josette DUFAURET, Marcel DUPONT, Pascale FERCHAUD, Estelle GERBAUD, Bernard GIRAUD, Yves GOBIN, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Serge LECOUTURE, Jean-Paul LOGEAS, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rémi MENARD, Rochel MERLET, Philippe MITIONNEAU, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Karine PIED, Pascal PILOTEAU, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves BILHEU, Louis-Marie BROU, Philippe BREMOND, Johnny BROUSSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Pierre BUREAU, Yannick CHARRIER, Catherine CORNILLON, Marguerite DUBRAY, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Philippe MOJILLER, Michel PANNEIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Christian ROY, Yolande SÈCHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICO, Gérard VERGER, Véronique VILLEMONTIEUX

Excusés (12) : Erik BERNARD à Pierre BUREAU, Gaëlle BERNAUD à Serge LECOUTURE, Jany ROUGER à Johnny BROUSSEAU, Martine BREMAUD à Colette VIOLEAU, Jacques COPPET à Jean-Pierre BRUNET, Jean-Paul GODET à Jean-Paul LOGEAS, Dominique LENNE à Pascale FERCHAUD, Sylviane MORANDEAU à Pierre-Yves MAROLLEAU, Isabelle PANNEIER à Michel PANNEIER, Martine CHARGE BARON à Catherine PUAUT, David JEAN à Claude PAPIN, Philippe ROBIN à Véronique VILLEMONTIEUX

Excusés (13) : Erik BERNARD, Gaëlle BERNAUD, Jany ROUGER, Emile BREGÉON, Martine BREMAUD, Jacques COPPET, Jean-Paul GODET, Dominique LENNE, Sylviane MORANDEAU, Isabella PANNETIER, Martine CHARGE BARON, David JEAN, Philippe ROBIN

Absents (2) : Patrice CLOCHARD, Bernard ARRU

Date de convocation : 18-03-2015

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE "PESCALIS (SPIC)"

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe «Pescalis (SPIC)». Ce service est géré dans le cadre d'une régie d'autonomie financière qui a pour objet l'exploitation, l'animation et la promotion de l'activité pêche, gestion de la boutique et des hébergements touristiques.

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie d'autonomie financière PESCALIS SPIC du 24/03/2015 ;
Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets ;

Il est présenté la proposition de Budget Primitif pour l'année 2015 concernant le Budget Annexe «Pescalis (SPIC)» de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	756 600,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe «Pescalis (SPIC)», arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 766 600,00 € ;
- de voter le Budget Annexe «Pescalis (SPIC)» conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ADOPTE cette délibération,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu en séance
après délibération
Le 24 Mars 2015
et publié le 1 AVRIL 2015
du 1 AVRIL 2015
Le Président

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER,



La Directrice Générale des Services,
Philippe BODY

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »
(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°..... du)
(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
sans reprise des résultats de l'exercice N-1
avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	756 600.00	756 600.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0.00 (si déficit)	0.00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		756 600.00	756 600.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	10 000.00	10 000.00
+		+	+
R E P O R T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0.00 (si solde négatif)	0.00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		10 000.00	10 000.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	766 600.00	766 600.00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	363 500.00	0.00	274 820.00	274 820.00	274 820.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	333 100.00	0.00	420 280.00	420 280.00	420 280.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00	0.00	61 000.00	61 000.00	61 000.00
Total des dépenses de gestion des services		696 700.00	0.00	756 100.00	756 100.00	756 100.00
66	Charges financières	82 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00	500.00	500.00	500.00
022	Dépenses imprévues	3 625.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		783 325.00	0.00	756 600.00	756 600.00	756 600.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	342 875.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		342 875.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		1 126 200.00	0.00	756 600.00	756 600.00	756 600.00

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 600.00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	14 100.00	0.00	34 900.00	34 900.00	34 900.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	568 900.00	0.00	593 920.00	593 920.00	593 920.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00	56 780.00	56 780.00	56 780.00
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des recettes de gestion des services		590 000.00	0.00	695 600.00	695 600.00	695 600.00
77	Produits exceptionnels	4 500.00	0.00	61 000.00	61 000.00	61 000.00
Total des recettes réelles d'exploitation		594 500.00	0.00	756 600.00	756 600.00	756 600.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	531 700.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		531 700.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		1 126 200.00	0.00	756 600.00	756 600.00	756 600.00

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 600.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0.00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Total des opérations d'équipement	111 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	111 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	170 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	281 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	531 700.00		0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	531 700.00		0.00	0.00	0.00
	TOTAL	812 700.00	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0.00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	17 856.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	497 264.76	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Total des recettes d'équipement	515 120.76	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	515 120.76	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	342 875.00		0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	342 875.00		0.00	0.00	0.00
	TOTAL	857 995.76	0.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0.00
---	-------------

(1) Cf. Modalités de vote 1

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	274 820.00		274 820.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	420 280.00		420 280.00
65	Autres charges de gestion courante	61 000.00		61 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00	0.00	500.00
Dépenses d'exploitation – Total		756 600.00	0.00	756 600.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 600.00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000.00	0.00	10 000.00
Dépenses d'investissement – Total		10 000.00	0.00	10 000.00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000.00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	34 900.00		34 900.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	593 920.00		593 920.00
74	Subventions d'exploitation	56 780.00		56 780.00
75	Autres produits de gestion courante	10 000.00		10 000.00
77	Produits exceptionnels	61 000.00	0.00	61 000.00
	Recettes d'exploitation – Total	756 600.00	0.00	756 600.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 600.00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000.00	0.00	10 000.00
	Recettes d'investissement – Total	10 000.00	0.00	10 000.00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0.00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000.00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	363 500.00	274 820.00	274 820.00
6061	Fournitures non stockables	56 905.00	23 250.00	23 250.00
6063	Fournitures d'entretien	34 740.00	3 000.00	3 000.00
6064	Fournitures administratives	5 117.00	1 080.00	1 080.00
6066	Carburants	3 360.00	1 650.00	1 650.00
6068	Autres matières & fournitures	37 320.00	53 660.00	53 660.00
607	Achats de marchandises	2 550.00	0.00	0.00
611	Sous-traitance générale	7 872.00	111 000.00	111 000.00
6132	Locations immobilières	76 414.00	30 000.00	30 000.00
6135	Locations mobilières	13 500.00	200.00	200.00
6152	sur biens immobiliers	30 600.00	0.00	0.00
61551	Matériel roulant	2 477.00	1 500.00	1 500.00
61558	Autres biens mobiliers	5 000.00	300.00	300.00
6156	Maintenance	11 410.00	7 700.00	7 700.00
6161	Multirisques	9 950.00	4 250.00	4 250.00
6168	Autres	5 200.00	0.00	0.00
617	Études & recherches	1 000.00	1 100.00	1 100.00
618	Divers	1 000.00	200.00	200.00
6226	Honoraires	1 500.00	400.00	400.00
6228	Divers	10 000.00	0.00	0.00
6231	Annonces & insertions	10 950.00	22 050.00	22 050.00
6233	Foires & expositions	5 700.00	0.00	0.00
6236	Catalogues & imprimés	4 270.00	0.00	0.00
6238	Divers	10 600.00	0.00	0.00
6241	Transports sur achats	200.00	0.00	0.00
6256	Missions	1 000.00	600.00	600.00
6257	Réceptions	275.00	0.00	0.00
6261	Frais d'affranchissement	4 500.00	2 400.00	2 400.00
6262	Frais de télécommunications	7 070.00	5 100.00	5 100.00
627	Services bancaires & assimilés	1 020.00	880.00	880.00
6288	Autres	1 000.00	0.00	0.00
63512	Taxes foncières	0.00	4 500.00	4 500.00
6353	Impôts indirects	1 000.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	333 100.00	420 280.00	420 280.00
6218	Autre personnel extérieur	70 000.00	163 080.00	163 080.00
6332	Cotisations versées F.N.A.L.	1 000.00	0.00	0.00
6411	Salaires, appointements	198 300.00	250 300.00	250 300.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	50 000.00	0.00	0.00
6453	Caisses de retraite	8 000.00	0.00	0.00
6474	Versement aux oeuvres sociales	2 600.00	2 700.00	2 700.00
648	Autres charges de personnel	3 200.00	4 200.00	4 200.00
014	Atténuations de produits (7)	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00	61 000.00	61 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	100.00	61 000.00	61 000.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		696 700.00	756 100.00	756 100.00

66	Charges financières (b) (8)	82 000.00	0.00	0.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	82 000.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000.00	500.00	500.00
6718	Autres charges exceptionnelles	1 000.00	500.00	500.00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0.00	0.00	0.00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (10)	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (f)	3 625.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		783 325.00	756 600.00	756 600.00

023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	342 875.00	0.00	0.00
6811	Dotat° / immob.incorp. corpo	342 875.00	0.00	0.00

TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		342 875.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		342 875.00	0.00	0.00
-----------------------------------	--	-------------------	-------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 126 200.00	756 600.00	756 600.00
--	--	---------------------	-------------------	-------------------

			+	
RESTES A REALISER N-1 (13)				0.00

			+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)				0.00

			=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				756 600.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	14 100.00	34 900.00	34 900.00
6419	Remboursement sur rémunération	14 100.00	0.00	0.00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	0.00	34 900.00	34 900.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	568 900.00	593 920.00	593 920.00
706	Prestations de services	450 900.00	540 000.00	540 000.00
707	Ventes de marchandises	118 000.00	0.00	0.00
7084	M. à d. personnel facturée	0.00	53 920.00	53 920.00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0.00	0.00	0.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	56 780.00	56 780.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0.00	56 780.00	56 780.00
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00	10 000.00	10 000.00
752	Revenus immeubles non affectés	7 000.00	10 000.00	10 000.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		590 000.00	695 600.00	695 600.00

76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	4 500.00	61 000.00	61 000.00
774	Subventions exceptionnelles	0.00	61 000.00	61 000.00
778	Autres produits exceptionnels	4 500.00	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		594 500.00	756 600.00	756 600.00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	531 700.00	0.00	0.00
777	Quote-part des subventions	531 700.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		531 700.00	0.00	0.00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 126 200.00	756 600.00	756 600.00
---	---------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0.00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	756 600.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Four mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0.00	10 000.00	10 000.00
2188	Autres	0.00	10 000.00	10 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	111 000.00	0.00	0.00
00102	GITE DE GROUPE	66 000.00	0.00	0.00
00103	CHEPTEL	10 000.00	0.00	0.00
00104	TRAVAUX SUR BATIMENTS	35 000.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	111 000.00	10 000.00	10 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000.00	0.00	0.00
1641	Emprunts en euro	170 000.00	0.00	0.00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0.00	0.00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	170 000.00	0.00	0.00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	281 000.00	10 000.00	10 000.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	531 700.00	0.00	0.00
	Reprises sur autofinancement antérieur	531 700.00	0.00	0.00
13911	État & établissement nationaux	531 700.00	0.00	0.00
	Charges transférées	0.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales (9)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	531 700.00	0.00	0.00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	812 700.00	10 000.00	10 000.00
--	-------------------	------------------	------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
-----------------------------------	-------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0.00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000.00
---	------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RE 042
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041
(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	17 856.00	0.00	0.00
1311	État & établissement nationaux	17 856.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	397 702.69	10 000.00	10 000.00
1641	Emprunts en euro	397 702.69	10 000.00	10 000.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		415 558.69	10 000.00	10 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00
18	Comptes de liaison : affectations à	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		415 558.69	10 000.00	10 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00	0.00
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	301 875.00	0.00	0.00
28131	Bâtiments	301 875.00	0.00	0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		301 875.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales (8)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		301 875.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		717 433.69	10 000.00	10 000.00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0.00
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				10 000.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00101
LIBELLE : TRAVAUX SUR LES ETANGS

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Agencements, aménage. Matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00102
LIBELLE : GITE DE GROUPE

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	201 446,36	a	0,00	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 153,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2153	Instal. à caractère spécifique	875,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Instal. générale, agencement	7 277,63	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	193 293,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	193 293,30	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTÉES		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00103
LIBELLE : CHEPTEL

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libelle (3)	Realisations cumulees au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)					
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			
	RESULTAT = (c+d) - (a + b)					0,00
	Excédent de financement si positif					
	Besoin de financement si négatif					

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre distinct, noter d'un côté, les totaux colonnes sont renseignés

(5) Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seuls ces deux colonnes sont renseignés

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00104
LIBELLE : TRAVAUX SUR BATIMENTS

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libelle (3)	Realisations cumulees au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
21.84	Mobilier	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)					
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00			
	RESULTAT = (c+d) - (a + b)					0,00
	Excédent de financement si positif					
	Besoin de financement si négatif					

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre distinct, noter d'un côté, les totaux colonnes sont renseignés

(5) Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seuls ces deux colonnes sont renseignés

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie	25/03/2014	300 000.00	282 000.00	2 193.25	150 000.00	197 000.00
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice				
	Couverture ? O/N (10)	Montant convert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)							
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget (14)										
163 Emprunts obligataires (Total)																		
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)																		
1641 Emprunts en euros (Total)																		
1643 Emprunts en devises (Total)																		
16441 Emprunt assortis d'une option de tirage sur la ligne de trésorerie (Total) (9)																		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)																		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)																		
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)																		
1678 Autres emprunts et dettes (Total)																		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)																		
1681 Autres emprunts (Total)																		
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)																		
1687 Autres dettes (Total)																		
Total général		0.00		0.00				0.00				0.00		0.00		0.00		0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV – ANNEXES

IV
A1.3

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE -REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) (A)														
.....														
TOTAL A		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
.....														
TOTAL B		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
.....														
TOTAL C		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
.....														
TOTAL D		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
.....														
TOTAL E		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
.....														
TOTAL F		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la nomenclature de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre deux indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau du taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecartis d'indices zone euro	indices hors zone euro et écartis d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecartis d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Montant en euros						
	% de l'encours						
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros						
	% de l'encours						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	% de l'encours						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	FRAIS D'ETUDES	5	
Linéaire	LOGICIELS	2	
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	5	
Linéaire	PLANTATIONS, ARBRES ET ARBUSTES	15	
Linéaire	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAIN	15	
Linéaire	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	15	
Linéaire	CONSTRUCTIONS	30	
Linéaire	INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5	
Linéaire	RESEAUX DE VOIRIE	8	
Linéaire	MATERIEL DE TRANSPORT LEGERS	5	
Linéaire	MATERIEL DE TRANSPORT - AUTRES	7	
Linéaire	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3	
Linéaire	MOBILIER	10	
Linéaire	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B	0.00	0.00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0.00	0.00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b	0.00	II
	Ressources propres externes de l'année (a)	0.00	0.00
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	0.00	0.00
<i>021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00
Ressources propres disponibles	0.00
Solde	0.00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
BUDGET PESCALIS**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Adjoint administratif 2ème classe	C	1,00		1,00			0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/15	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/15 CA2B BUDGET PISCALIS(suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
A / Autre		OTR		20 729,40		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		23 759,16		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		22 926,00		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		15 284,88		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		49 783,44		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		30 485,28		A / Autre - CDI de droit privé
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

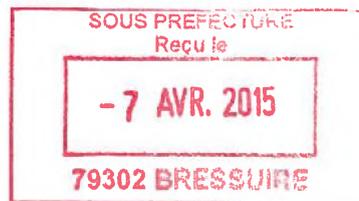
Nombre de membres en exercice :	79
Nombre de membres présents :	64
Nombre de suffrages exprimés :	76
VOTES :	
Pour	76
Contre	/
Abstentions	/

Date de convocation : 18/ 03 / 2015

Présenté par le Président (1),
A Bressuire, le 24 Mars 2015

Le Président,

Délibéré par le Conseil communautaire (2),
A Bressuire, le 24 Mars 2015



Les membres du Conseil Communautaire

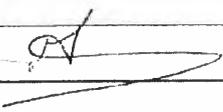
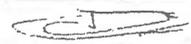
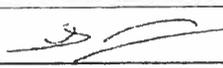
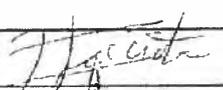
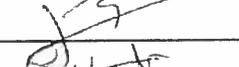
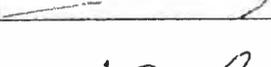
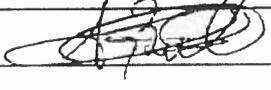
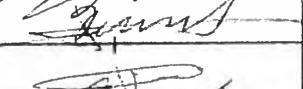
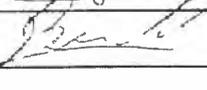
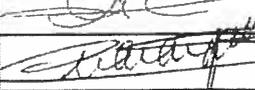
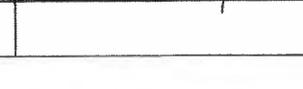
--	--

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et la publication le ...

A Bressuire , le 24/ 03 / 2015

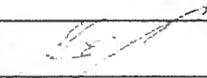
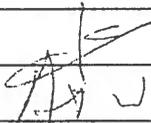
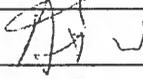
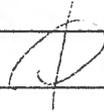
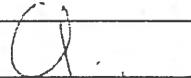
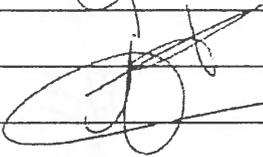
(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant :

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	ARRU	Bernard	absent			
Titulaire	M.	BARRAUD	Joël				
Suppléant	M.	GODET	Jean-Pierre				
Titulaire	Mme	BAUDOIN	Caroline				
Titulaire	M.	BERNARD	Erik		x	x	BUREAU Pierre
Titulaire	M.	BERNARD	Jean-Marc				
Suppléant	M.	CHAUVÉ	Frédéric				
Titulaire	Mme	BERNAUD	Gaëlle		x	x	LECOUTRE Serge
Titulaire	M.	BERNIER	Jean-Michel				
Titulaire	M.	BILHEU	Jean-Yves				
Suppléante	Mme	GAUVRIT	Marie				
Titulaire	M.	BILLY	Jacques				
Suppléant	M.	BILHEU	Christian				
Titulaire	M.	BIROT	Louis-Marie				
Suppléant	Mme	SOULARD	Christine				
Titulaire	M.	BOISSEAU	Thierry				
Titulaire	M.	BONNEAU	Marc				
Titulaire	M.	BOUDEAU	Michel				
Suppléant	M.	LE BARS	Pascal				
Titulaire	M.	BREGEON	Emile		x		
Titulaire	Mme	BREMAUD	Martine		x	x	
Titulaire	M.	BREMOND	Philippe				
Titulaire	M.	BROSSEAU	Johnny				
Titulaire	M.	BRUNET	Jean-Pierre				
Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal				
Titulaire	M.	BUREAU	Pierre				
Titulaire	Mme	CHARGE BARON	Martine		x	x	
Suppléant	Mme	TOURRENNE	Hélène				
Titulaire	M.	CHARRIER	Yannick				
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Bertrand				
Suppléante	Mme	TURPEAU	Patricia				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Gilles				
Suppléant	M.	ONILLON	Gilles				
Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves				
Titulaire	M.	CLOCHARD	Patrice	absent			
Titulaire	M.	COPPET	Jacques		x	x	BRUNET Jean-Pierre
Suppléant	M.	CHESSE	Patrice				
Titulaire	Mme	CORNAULT	Catherine				
Suppléant	M.	BOULANGER	Philippe				
Titulaire	Mme	COTILLON	Nicole				
Suppléant	M.	BERTRAND	Olivier				
Titulaire	M.	DE TROGOFF	Gaëtan				
Suppléant	Mme	BONNET	Dany				
Titulaire	Mme	DIGUET	Francette				
Titulaire	Mme	DUBRAY	Marguerite				
Titulaire	Mme	DUFAURET	Josette				
Titulaire	M.	DUPONT	Marcel				
Suppléant	Mme	FOUILLET	Isabelle				
Titulaire	Mme	FERCHAUD	Pascale				
Suppléant	M.	TRAPU	Stéphanie				
Titulaire	Mme	GERBAUD	Estelle				
Titulaire	M.	GIRAUD	Bernard				
Suppléant	M.	METAIS	Jean-Claude				
Titulaire	M.	GIRAULT	Robert				
Suppléant	M.	MENARD	Yannick				
Titulaire	M.	GOBIN	Yves				
Suppléant	M.	CHARRIER	Gérard				
Titulaire	M.	GODET	Jean-Paul		x	x	LOGEAS Jean-Paul
Suppléant	M.	GRIMAULT	Jean-Paul				
Titulaire	M.	GRELLIER	Dany				
Suppléant	Mme	ROY	Valérie				
Titulaire	M.	GRELLIER	Sébastien				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	GRIMAUD	Jean-Luc				
Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques				
Suppléant	M.	MOTARD	Francis				
Titulaire	M.	GUILLEMIC	André				
Titulaire	Mme	JARRY	Marie				
Titulaire	M.	JEAN	David		x	x	PAPIN Claude
Suppléant	M.	POIRIER	Pascal				
Titulaire	M.	LECOUTRE	Serge				
Titulaire	Mme	LENNE	Dominique		x	x	FERCHAUD Pascale
Titulaire	M.	LOGEAS	Jean-Paul				
Suppléant	M.	OLIVIER	Jean-Luc				
Titulaire	M.	LOISEAU	Joël				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Pierre-Yves				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Thierry				
Titulaire	Mme	MENARD	Emmanuelle				
Titulaire	M.	MENARD	Rémy				
Suppléant	M.	CHIRON	Georges				
Titulaire	Mme	MERLET	Rachèle				
Titulaire	M.	MICHONNEAU	Philippe				
Suppléant	M.	BROSSEAU	Dominique				
Titulaire	Mme	MORANDEAU	Sylviane		x	x	MAROLLEAU Pierre-Yves
Titulaire	M.	MORIN	Yves				
Suppléant	M.	GAUTHIER P	Patrice				
Titulaire	M.	MOUILLER	Philippe				
Titulaire	M.	PANNETIER	Isabelle		x	x	PANNETIER Michel
Titulaire	Mme	PANNETIER	Michel				
Titulaire	M.	PAPIN	Claude				
Suppléant	M.	BOISSONOT	André				
Titulaire	M.	PETRAUD	Gilles				
Titulaire	Mme	PIED	Karine				
Titulaire	M.	PIERRE	Gérard				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Suppléant	M.	THIBAUDEAU	Guy				
Titulaire	M.	PILOTEAU	Pascal				
Suppléant	Mme	RABILLOUD	Hélène				
Titulaire	M.	POUSIN	Claude				
Suppléant	M.	AUDOUIT	Gérard				
Titulaire	Mme	PUAUT	Catherine				
Suppléant	Mme	RAUTUREAU	Chantal				
Titulaire	Mme	REVEAU	Anne-Marie				
Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude				
Titulaire	M.	ROBIN	Philippe	marquis hugot	X	X	VILLEMONTÉIX Véronique
Titulaire	M.	ROUGER	Jany		x	x	BROSSEAU Johnny
Suppléant	M.	JULIEN	Christian				
Titulaire	M.	ROY	Christian				
Suppléant	Mme	MARSAULT	Nicole				
Titulaire	Mme	SECHET	Yolande				
Suppléant	M.	CANTET	Jérôme				
Titulaire	M.	SIMONNEAU	Jean				
Titulaire	M.	TRICOT	Dominique				
Suppléant	M.	MERCERON	Philippe				
Titulaire	M.	VERGER	Gérard				
Suppléant	M.	POINT	Serge				
Titulaire	Mme	VILLEMONTÉIX	Véronique				
Titulaire	Mme	VIOLEAU	Colette				
Titulaire	Mme	VRIGNAUD	Cécile				